

Lyon, le 23 mars 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# PROCÈS IKEA/POLICE - 1er jour

Le procès s'ouvre sous une nuée de caméras.  
Une juge et trois assesseures (une de plus en cas de covid)  
15 inculpé·es, 60 parties civiles et une quarantaine d'avocat·es

Les inculpé·es sont appelés un par un pour écouter la lecture des accusations.

L'ancien président d'IKEA FRANCE Stefan VANOVERBEKE arrive avec une interprète Hollandaise, faisant croire qu'il maîtrise mal le français, une ruse d'après les salarié·es pour avoir du temps de réflexion pendant l'interrogatoire de la juge.

Olivier BARATELLI, avocat de la DRH, Claire HERY, attaque en demandant la nullité de l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel, tentant ainsi d'obtenir un report du procès.

Ses arguments : attaquer les victimes en les accusant d'avoir "*jeté en pâture la DRH, une femme formidable*" [rire du côté des salarié·es IKEA], d'avoir mené "*une campagne médiatique contre une mère de famille extraordinaire*" , "*les loups ont criés*" dit-il en pointant les syndicalistes présent·es et il conclut en citant Giscard d'Estaing "*vous n'avez pas le monopole du cœur*".

La procureure puis la juge refusent ces arguments.

Le procès commence enfin avec le dossier de l'IKEA de REIMS.

Jean-François PARIS, responsable national de la sécurité explique qu'à son arrivée au poste en 1998 il n'a fait que continuer ce que son prédécesseur avait mis en place.

Il reconnaît qu'il savait qu'il demandait à Jean-Pierre FOURES et à sa société EIRPACE de lui communiquer les fiches STIC des salarié·es. Il savait que c'était illégal.

Il précise même qu'il avait des pressions d'IKEA international dans ce sens.

Jean-Pierre FOURES (74 ans) ex-policier, ex-RG à Marseille, ex-membre du SAC, ex-membre du service de sécurité du dictateur gabonais Omar BONGO s'avance et explique qu'il a monté sa société en 1990, qu'il avait dix salarié·es et qu'il était leader dans son domaine !

Il explique que jamais au grand jamais il n'a demandé à ses amis policiers de lui fournir les fichiers STIC.

La juge constate des communications téléphoniques entre M. FOURES et un policier, ex-RG, en poste à Mayotte, Monsieur FOURES est parrain de la fille de ce policier.

Ce policier a consulté des fichiers de salarié·es IKEA.

Mais M. FOURES tient bon et continue à nier l'évidence en expliquant qu'il fournissait à IKEA des faux fichiers STIC (pour une plus-value) car il avait « *inventé un logiciel* »

Il oublie d'expliquer, s'il n'a rien à se reprocher, pourquoi il a brûlé 100 kilos d'archives le lendemain de la parution de l'article du Canard enchaîné.

Puis défilent à la barre les seconds couteaux, le directeur et le Monsieur sécurité de l'IKEA de REIMS.

Et enfin Madame WEBER, adjointe de M. PARIS explique qu'elle ne savait rien.

Monsieur PARIS explique quant à lui qu'elle savait tout et un avocat rajoute qu'elle était très proche de M. PARIS et qu'elle était même témoin à son mariage.

Fin de la première journée